

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 13 janvier 2020, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez                   Mme Sylvie Lévesque  
                  M. Philippe St-Jacques                   M. Arnold Holmes  
                  Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2020-RAG-6144   **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

6.1   Résolution finale pour le TECQ 2014-2018

6.2   Renouvellement de la cotisation à la CCMVG

Adoptée.

#### 2020-RAG-6145   **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 DÉCEMBRE 2019 ET DU 17 DÉCEMBRE 2019**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du 2 décembre 2019 et du 17 décembre tel que présenté.

Adoptée.

#### 2020-RAG-6146   **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 29 671.64 \$ et la liste des comptes payés au montant de 20 560.41 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 8 janvier 2020 au montant de 35 532.72 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 7 janvier 2020**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 69 486.77 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 117.10 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire pour décembre 2019.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2019

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour décembre 2019

2020-RAG-6147

### **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Lacroix & Associés Inc. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2019.

Adoptée.

2020-RAG-6148

### **ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2020**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2020 soient les suivants :

- Taux de base 0.99 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.86 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel 1.95 \$/100 \$ d'évaluation
- 

Adoptée.

2020-RAG-6149

### **ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2020 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2020 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant

une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;

- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'une unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'une unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2020-RAG-6150

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2020 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2020 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m<sup>3</sup> de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2020-RAG-6151

**ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2020.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Collecte de gros rebuts**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a inscrit le 3 juin sur le calendrier de collecte de déchets et recyclage comme journée de collecte de gros rebuts. Celle-ci demande si nous en ajoutons une à

l'automne et le conseil est d'accord pour ajouter une collecte la fin de semaine de l'Action de grâce.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Lancement de la politique familiale et MADA**

La mairesse Julie Jolivette mentionne au conseil que le 16 janvier 2019, de 18 h à 20 h au Château Logue, il y aura le lancement de la politique familiale et MADA de la MRC. Par la suite, il faudra faire notre propre lancement pour notre municipalité.

2020-RAG-6152

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À L'ADMQ**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement avec l'ADMQ au montant de 477 \$ plus taxes applicables. La directrice demande si la municipalité peut ajouter l'assurance au coût de 375 \$, mais le conseil préfère réévaluer l'an prochain pour l'instant.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2020-RAG-6153

#### **RÉSOLUTION POUR PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc présente un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et que dans ce cas, la municipalité doit nommer les représentants;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu :

- Que la municipalité de Bois-Franc autorise la présentation du projet de toiture sur la patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Bois-Franc à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Que la municipalité de Bois-Franc désigne madame Annie Pelletier, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné en ci-dessus.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Souffleuse**

La directrice mentionne au conseil qu'il y a eu beaucoup de réparation dans la dernière année sur la souffleuse et celle-ci aimerait savoir si nous continuons de la faire réparer chaque fois, si nous changeons d'endroit pour la réparation ou si nous la changeons tout simplement. Le conseil demande à la directrice générale de commencer par changer d'endroits pour la prochaine réparation et par la suite nous verrons.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Suivi de notre résolution pour silhouette sur la 105**

La directrice présente au conseil une lettre reçue du ministère des Transports mentionnant qu'ils ont bien reçu notre demande concernant la silhouette sur la Route 105 et que nous devrions recevoir une réponse autour du mois de mars 2020.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Explication sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

La directrice générale présente au conseil le document qui donne toutes les explications sur le calcul des redistributions des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Ce document explique tout le calcul qui est fait et la façon de le faire.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Statistiques de la bibliothèque pour novembre 2019**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de novembre 2019.

2020-RAG-6154

### **ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- que la municipalité de Bois-Franc atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

2020-RAG-6155

### **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION 2020 À LA CCMVG**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler la cotisation 2020 à la CCMVG pour un total de 195 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Génératrice**

Le conseiller Philippe St-Jacques nous mentionne qu'il a discuté avec un autre fournisseur pour la génératrice et que celui-ci viendra voir pour faire un prix. Par contre, il faudra voir à faire un devis précis de ce que nous voulons et retourner auprès de certains fournisseurs, car pour l'instant, aucun d'eux ne nous propose les mêmes choses. Nous allons quand même attendre la soumission du dernier fournisseur afin de voir la grosseur proposée et nous verrons par la suite quel sera le choix final à demander dans un devis précis.

2020-RAG-6156

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale